

OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 décembre 2023

Objet : Approbation de la cession à intervenir du logement social logement n°62 portant lot 31 sise résidence Louis Pouey - 20 Jardins Boieldieu à Puteaux.

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Madame Catherine MORELLE - Madame Chantal LABORDA - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Hugo DAPINO - Monsieur Luc AIT AISSA - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Gérard HUOT

Ont donné pouvoir :

Madame Raymonde MADRID à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Etaient excusés :

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE
Monsieur Guy QUENNEVILLE
Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Madame Olivia BUGAJSKI
Monsieur Frédéric ROBERT
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Sophie DESCHIENS

Etaient absents :

Madame Victoria DOGNIN

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.443-7 et suivants, L.451-5 et L.451-6 ;

Vu le courrier de la DRIHL Hauts-de-Seine du 8 août 2018 émettant un avis favorable pour l'aliénation des 63 logements de la résidence Louis Pouey ;

Considérant que le 16 mars 2023 l'OPH Rives de Seine Habitat a proposé la vente de plusieurs logements libres de la résidence Louis Pouey par voie de publicité avec une parution dans le journal Le Parisien, un affichage dans le hall de la résidence et une publication d'annonces immobilières sur le site Bienvéo ;

Considérant que les offres d'achats devaient être adressées à l'OPH Rives de Seine Habitat avant le 9 mai 2023 à 17h30 ;

Considérant que la procédure de publicité préalable et l'ordre de priorité des acquéreurs dont les modalités sont respectivement établies par les articles R.443-12 et R.443-12-1 du Code de la construction et de l'habitation ont été respectés ;

Vu l'estimation de la valeur du logement n°62 portant lot 31, T4 d'une surface de 75,2 m², situé au 6^{ème} étage, fixée à 339 000 € hors décote par BERGERAS Expertise dans son rapport rendu le 20 novembre 2022 ;

Vu le courrier de Monsieur et Madame HEDI adressé le 5 mai 2023 manifestant leur volonté d'acquérir le logement n°62 portant lot 31 de la résidence Louis Pouey au prix de 339 000 € et leur avis d'imposition témoignant de l'éligibilité aux plafonds de ressources annuelles applicables aux logements financés avec le PLI + 11% ;

Considérant que lesdits candidats sont arrivés en troisième position pour l'acquisition dudit logement mais que leur candidature est devenue prioritaire du fait de l'absence de retour écrit du candidat n°1 et du déménagement en dehors du département des Hauts-de-Seine du candidat n°2 ;

Vu le courriel en date du 9 novembre 2023 par lequel Monsieur et Madame HEDI ont souhaité modifier leur offre à 343 000 € au lieu de 339 000 € ;

Considérant que le diagnostic DPE de ce logement n'est pas classé G ni F (il est classé D) ;

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'OPH Rives de Seine Habitat d'approuver la cession du logement social n°62 portant lot 31 de la résidence Louis Pouey sise 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à Monsieur et Madame HEDI, logement T4 d'une surface habitable de 75,2 m², pour le montant de 343 000 € ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve la cession du logement social n°62 portant lot 31 de la résidence Louis Pouey sise 20 Jardins Boieldieu à Puteaux à Monsieur et Madame HEDI, pour le montant de 343 000 €.

Article 2 : Autorise le Directeur Général de l'OPH Rives de Seine Habitat à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la cession dudit logement, et lui confère tous pouvoirs à cet effet.

Résultat des votes : 21 voix pour / 1 abstention

La délibération N°21 est adoptée des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOPTÉ
Pour Extraît Conforme
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. L.", written over the printed text "Le Président,".